l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

Bon de prise en charge pour un transport aller/retour en transport assis professionnalisé* pour se rendre au centre de vaccination anti Covid-19 agréé

*taxi conventionné ou véhicule sanitaire léger (VSL)

Sans avance de frais - Valable jusqu'au 31/12/2021
Document à remettre à l'entreprise de transport choisie.

Numéro de sécurité sociale :

Nom prénom et adresse :

Téléphone : .....

Identification du taxi conventionné (à remplir par lui-même) :

Raison sociale : .....

Numéro identifiant : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Date du transport : .....

Trajet effectué : .....

Montant à régler suivant les tarifs conventionnels en vigueur

Distance parcourue ..... km

Total à régler ..... euros

Document à renvoyer complété par la société de transport, par mail, à :

ass25.cpam-doubs@assurance-maladie.fr

Tampon obligatoire de la structure qui a réalisé la vaccination (centre, ou médecin, ou infirmière…)

Attention : ce document doit impérativement être retourné par la société de transport à la CPAM pour remboursement dans le trimestre suivant le transport..

Le remboursement interviendra auprès du prestataire du transport après vérification du statut vaccinal de l'assuré.
La prise en charge du remboursement de vos frais de transport nécessite le traitement de vos données par l'Assurance Maladie. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données, rendez-vous sur le site d'information ameli.fr